

Salaires et dividendes, l'attribution de la plus-value en question : la crise appelle à revisiter l'idée de fonds syndicaux détenant les actions distribuées aux salariés : le bonus à généraliser plutôt qu'à supprimer

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 1820

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

internationales, comme l'a bien démontré la sociologue Saskia Sassen dans ses publications sur les villes globales. Mais faut-il concourir pour abriter

des *hedge funds*, ces prédateurs qui s'emparent d'entreprises pour les dépecer et les vendre? Les caisses de pension doivent éviter ce genre

de placement. Tout comme Genève qui ne peut que renoncer à devenir un centre mondial des *hedge funds*.

Salaires et dividendes, l'attribution de la plus-value en question

La crise appelle à revisiter l'idée de fonds syndicaux détenant les actions distribuées aux salariés: le bonus à généraliser plutôt qu'à supprimer

André Gavillet (3 avril 2009)

Comme le voulait l'usage quand les périodiques publiaient des feuillets, résumé du chapitre précédent: La crise économique a rendu perceptible l'importance abusive des sursalaires (bonus, stock-options, parachutes) octroyés (auto-troyés) à la classe des managers. Pourquoi tous ceux qui ont contribué à dégager la plus-value n'en bénéficieraient-ils pas eux aussi? Le bonus-privilège devrait conduire logiquement à la participation pour tous.

La théorie des trois tiers

Le président de la République française, prompt à prendre le vent et habile à résoudre verbalement les problèmes posés a réglé, en deux coups de cuillère à pot, la participation financière. Le bénéfice d'une société devrait être divisé en trois parts égales: un tiers pour l'investissement, un tiers pour les dividendes, un tiers pour les salaires (pour ce dernier poste il faut comprendre, on l'imagine, non pas la masse salariale mais le supplément attribué au titre de l'intéressement).

Le partage sarkozien se veut

symétrique et égalitaire. A chacun son tiers. En réalité son application donnerait des résultats dissymétriques, car les actionnaires toucheraient deux fois: en revenu (les dividendes) et en fortune (l'investissement autofinancé qui valorise l'outil de production et enrichit d'autant son propriétaire, soit les actionnaires).

La difficulté d'application du schéma sarkozien tient donc à ce que la réforme jouerait sur deux registres; le distribué (salaires, dividendes) et l'investi (non distribué). Une fois de plus, il faut rappeler le jugement de bon sens du sociologue Alfred Sauvy: «*On ne peut transformer un bénéfice non distribué en salaire distribué; cela donnerait des malfaçons dans l'économie par manque d'investissements; mais on peut transformer un bénéfice non distribué en salaire non distribué*». Voir un numéro spécial de DP, *Epargne négociée et pouvoir économique*, 24 avril 1969. On y trouvera une bibliographie. Notamment, sur le sujet des revenus non salariaux, des textes de l'OCDE!

Ce salaire non distribué, mais attribué, revêtira le plus souvent la forme d'actions gratuites correspondant à la valeur de l'autofinancement.

Un fonds

Admettons que, par un coup de baguette (sarkozien) ou en application d'une loi, les salariés deviennent actionnaires d'une part de la plus-value dégagée, le système serait assoupli, mais pas modifié. La condition nécessaire pour une transformation du régime, c'est que les actions que détiennent les salariés soient regroupées dans un fonds doté, par sa masse, d'un pouvoir économique.

Ce fonds – ou ces fonds, car il pourrait en exister plusieurs: paritaire ou syndical ou régional ou national – seraient semblables à ces fonds de placement gérés par les banques, auxquels la clientèle souscrit en échange d'un certificat de participation.

Le fonds syndical aurait des avantages pratiques: étalement des risques, égalisation des rendements, indépendance à l'égard des sociétés. Il rendrait

possible la participation des secteurs publics ou parapublics, qui pourraient souscrire des parts en faveur de leurs employés, qui, eux aussi, dans leur domaine, dégagent une plus-value.

Sortie de crise

Mais le fonds, s'il est doté d'une force économique réelle,

aurait surtout la capacité d'intervenir dans des domaines collectivement utiles. En premier lieu par l'achat de terrains et la construction de logements. La plus-value mobilière positive contribuerait à réduire la plus-value immobilière, parasitaire.

La crise a le mérite au moins de remettre en cause les vérités

«*correctes*». Les propositions qu'elle fait surgir doivent dépasser l'élaboration des programmes de relance.

Et demeure la question fondamentale: l'homme, par son organisation et son inventivité, a la capacité de créer plus que l'existant (l'homme dépasse l'homme). A qui, pour qui, cette plus-value?